



Syndicat **Force Ouvrière FINANCES**  
Section locale **FO FINANCES62**  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

## CDAS du 13 décembre 2016 Compte-rendu

Le Comité Départemental de l'Action Sociale s'est réuni le 13 décembre 2016 sous la présidence de Mme Marie-Odile DEGOND, Responsable du Pôle État, Stratégie, Ressources à la DDFiP du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30 pour se terminer à 12h30.

### **1. Approbation du PV du 07/07/2016**

En l'absence de remarque, le PV a été approuvé à l'unanimité.

### **2. Mise en place du Titre Restaurant Dématérialisé**

À compter du 2 janvier 2017, les agents disposant de titres restaurants bénéficieront d'une carte nominative de type CB, à code confidentiel ou pouvant être utilisée « sans contact » pour le paiement des repas d'un montant journalier de 19 €, et cela sans limite du nombre de transactions par jour.

Cette carte pourra être utilisée sur les terminaux de paiement électroniques tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Tous les restaurateurs et prestataires alimentaires ne sont pas encore affiliés. (liste sur le site internet)

La carte est utilisable dans toute la France alors que les titres restaurants n'étaient utilisables que dans le département et les départements limitrophes.

Elle sera chargée automatiquement tous les mois du montant correspondant au droit en titres-restaurants.

En fin d'année, le crédit restant pourra être reporté sur l'année suivante.

La gestion de la carte pourra se faire via le site internet <http://www.apetiz.com> ou sur l'application smartphone **apetiz** disponible sur IOS et Android.

### **3. Compte-rendu du CNAS du 7 octobre 2016**

Malgré les annonces faites par le ministre lors du CTM du 6 octobre 2016, le budget alloué à l'action sociale pour 2017 est en baisse !

Outre le fait que cette décision est en décalage total avec les propos du ministre, elle est surtout en incohérence totale avec les besoins criants des agents !

Le budget 2017 est de 126,5 millions d'euros qui se répartit de la manière suivante :

- restauration : 64,9 millions d'euros ;
- tourisme : 24,2 millions d'euros ;
- logement : 14 millions d'euros ;
- protection sociale complémentaire : 4 millions d'euros ;
- associations socio-culturelles : 6,67 millions d'euros ;
- aide à la parentalité : 4,54 millions d'euros ;
- crédits actions locales : 4,9 millions d'euros ;
- administration générale du réseau : 1,6 millions d'euros.

Concernant les logements, une nouvelle fois la subvention de l'ALPAF est rognée.

#### **4. Fin de gestion des CAL 2016**

Les sorties de l'année 2016 ont connu un vif succès et ont été plébiscitées.

Les sorties organisées en fin d'année (Reims, parc d'attractions...) n'ont pas permis de satisfaire l'ensemble des demandes.

Afin de pallier à l'insatisfaction des agents qui n'ont pas pu bénéficier de ces sorties, vos représentants **FO-Finances 62** soutiendront la programmation de sorties similaires en 2017.

Le concours de dessins a été une grande réussite. Les dessins sélectionnés illustreront les cartes de vœux envoyées par la délégation de l'action sociale.

Les crédits non utilisés en fin d'année s'élèvent à 260,33 €. Ces sommes sont perdues.

#### **5. Crédits d'Action Locale 2017**

Le budget alloué à 2017 s'élève à 95 811 € soit une augmentation de 4 524 € par rapport à 2016.

Dans un contexte de baisse généralisée, le budget du Pas-de-Calais connaît une augmentation au détriment du budget des autres départements.

Le choix des sorties et de l'arbre de Noël feront l'objet d'un groupe de travail dédié le 17 janvier 2017.

Les représentants **FO FINANCES 62** :

**Titulaires** : Yannig BOURGAIN, Gautier LEDOUX et Michaël MILLOT

**Suppléants** : Sophie CLETON, Audrey JOLY et Alexandre SALOME